

ORGANISATION DES TOURS PRELIMINAIRES



Qualification des participants :

La phase départementale du challenge U10 est réservée aux joueurs **LICENCIÉS** de la catégorie U10 (joueurs et joueuses né(e)s en 2014). 3 joueurs U9 (joueurs et joueuses né(e)s en 2015) peuvent participer à ce challenge par équipe. Les joueuses féminines U11 peuvent participer à ce challenge.

Feuille de matchs et de résultats : Chaque club participant devra remettre à son arrivée la feuille de match avec les licences et la feuille de jongleries complétées au club organisateur, ce dernier devra compléter la feuille de rencontre et retourner le dossier complété au district de l'Essonne avant le mardi matin

Le club organisateur est chargé de vérifier que les participants correspondent bien aux joueurs inscrits sur la feuille de match

Epreuve de jonglerie des tours préliminaires :

RAPPEL : l'épreuve de jonglerie doit être effectuée avant le début de la 1ère rencontre et par la totalité des joueurs désignés sur la feuille des rencontres.

Epreuve de jongleries : 30 pieds libres départ ballon au sol, et 30 têtes départ ballon à la main au meilleur des deux essais (une touche de rattrapage).

Durée des rencontres :

- Poule à 3 : 2 x 10 minutes
- poule à 4 : 1 x 15 minutes
- poule à 5 : 1 x 12 minutes

Arbitrage : Chaque équipe participante devra être en mesure de fournir un arbitre central et un arbitre de touche pour chaque rencontre.

Le club organisateur désignera les arbitres de la manière suivante :

- Chaque rencontre sera arbitré par un représentant n'appartenant pas à un des 2 clubs concernés.
- Si ceci n'est pas possible, le club recevant devra assurer l'arbitrage des rencontres.

Le même temps de jeu pour tous :

un droit pour les enfants, un devoir pour les éducateurs

FIL CONDUCTEUR D'UNE RENCONTRE =

AMUSEMENT, PLAISIR ET PROGRESSION DES ENFANTS